

PLAN LOCAL D'URBANISME

1. RAPPORT DE PRESENTATION
Annexe
Carte hydrographique

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

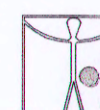
Pièce n°1

Arrêté par délibération du Conseil Municipal :
30 mai 2011

Approuvé par délibération du Conseil Municipal :
12 novembre 2012

INITIATIVE Aménagement et Développement

Agence : 38, rue des Granges - 25 000 BESANCON
Tél : 03 83 85 25 25 - Fax : 03 83 85 27 04
www.madoc25.com



- Ruissellement
- Cours d'eau ou fossé
- Cours d'eau souterrains
- Bassins existants ou Zones humides
- Bassins écreteur de crue
- Sources et puits ou points de stockage
- Sources ou stockage d'eau salée
- Zones inondables (issues du PPRI et données DDT)
- Bassins versants principaux
- Sous bassins versants



BASSIN VERSANT
DE LA MADELEINE

B.E.C. DU CHATRACHAT

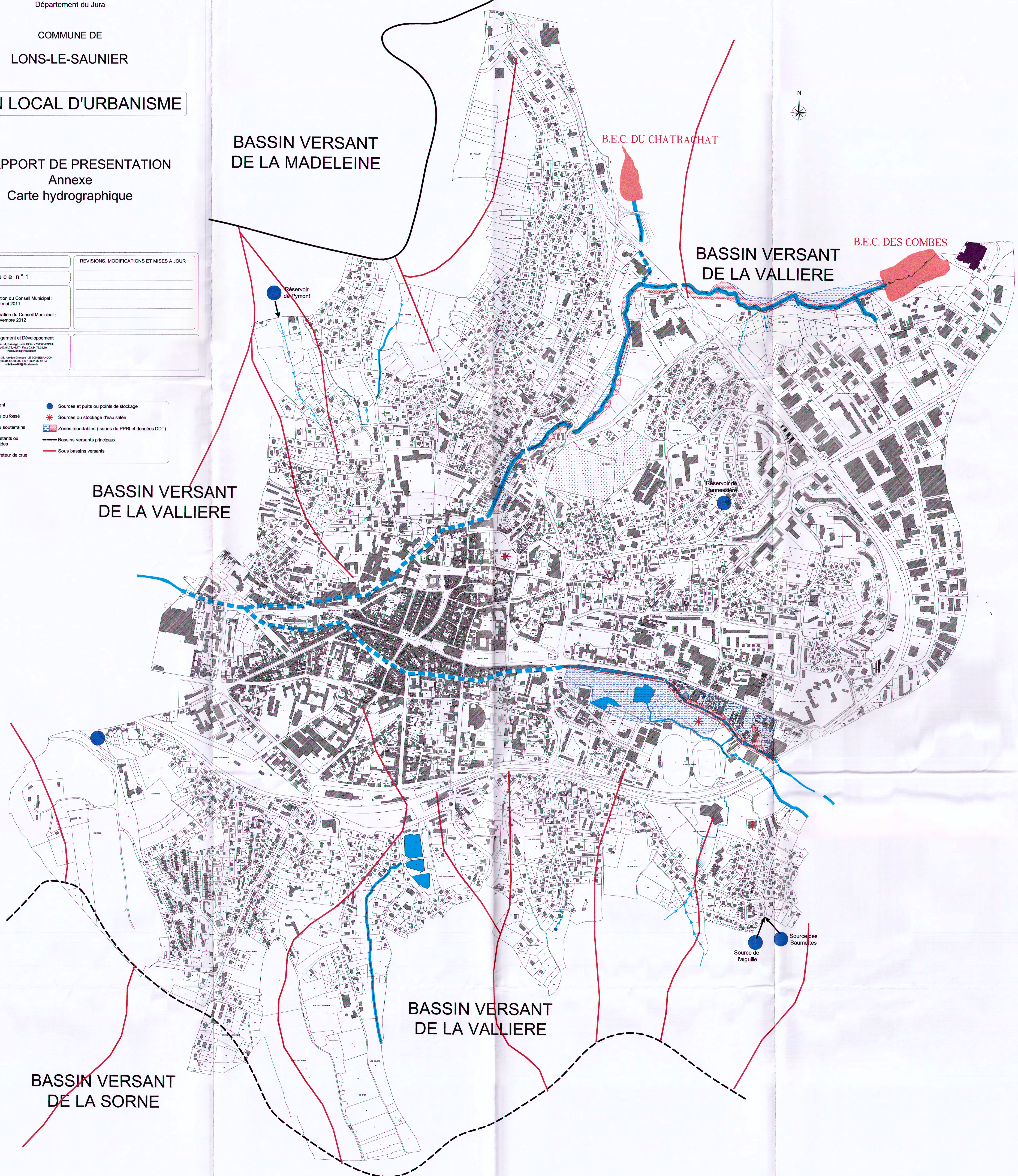
BASSIN VERSANT
DE LA VALLIERE

B.E.C. DES COMBES

BASSIN VERSANT
DE LA VALLIERE

BASSIN VERSANT
DE LA VALLIERE

BASSIN VERSANT
DE LA SORNE





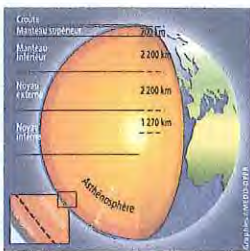
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU JURA

Commune de LONS-LE-SAUNIER

Description du risque « sismique »

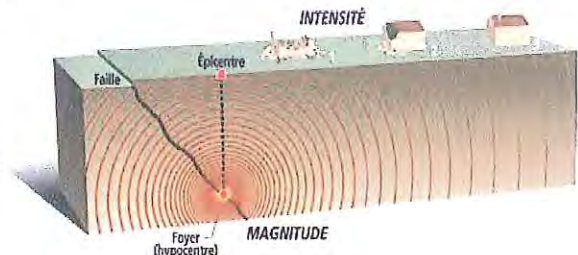
A/ DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE



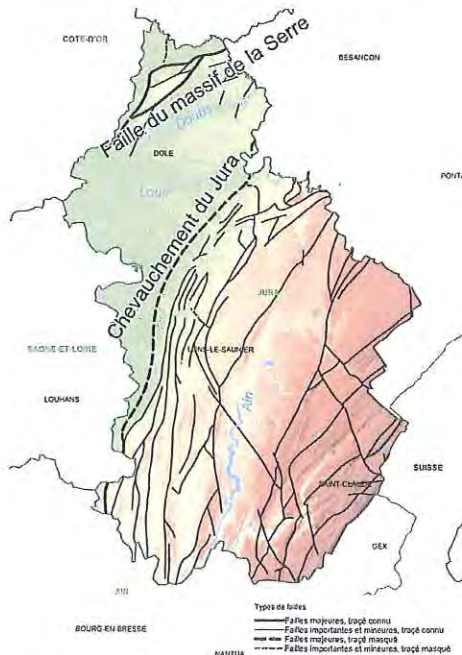
Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques. Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué. De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie stockée permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes. Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des réajustements des blocs au voisinage de la faille.

Un séisme est caractérisé par son foyer (ou hypocentre), son épicentre et sa magnitude, son intensité, la fréquence et la durée des vibrations et la faille activée.



B/ LE DEPARTEMENT DU JURA



Plusieurs failles sont connues dans le département du Jura. On citera notamment les failles principales suivantes :

- La faille du massif de la Serre, également nommé accident de l'Ognon, au Nord de Dole, et ;
- Le chevauchement du Jura, qui limite l'extrémité Ouest du massif entre les départements de l'Ain et le Doubs.

Depuis le moyen âge, le département du Jura a subi plusieurs séismes importants. La base de données SisFrance (www.sisfrance.net) des intensités observées en France lors des séismes historiques répertorie presque 50 séismes ressentis dans le département du Jura.

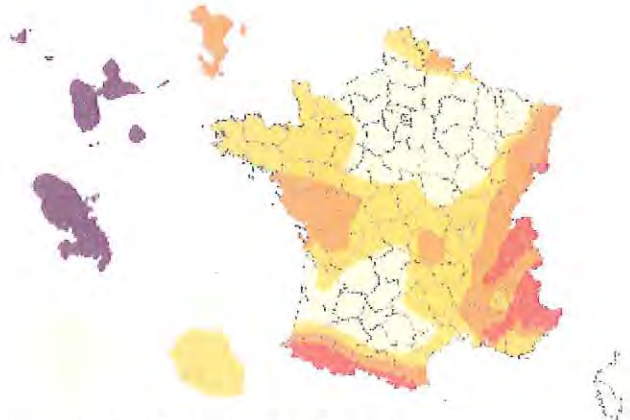


C/ LE RISQUE SISMIQUE DANS LA COMMUNE

L'analyse de la sismicité historique (à partir des témoignages et archives depuis 1000 ans), de la sismicité instrumentale (mesurée par des appareils) et l'identification des failles actives, permettent de définir l'aléa sismique d'une commune, c'est-à-dire l'ampleur des mouvements sismiques attendus sur une période de temps donnée (aléa probabiliste).

Un zonage sismique de la France selon cinq zones a ainsi été élaboré (article D563-8-1 du code de l'environnement). Ce classement est réalisé à l'échelle de la commune.

Zone de sismicité	Niveau d'aléa	a_{gr} (m/s ²)
Zone 1	Très faible	0,4
Zone 2	Faible	0,7
Zone 3	Modéré	1,1
Zone 4	Moyen	1,6
Zone 5	Fort	3



(décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire Français)

**La commune de LONS-LE-SAUNIER est située en zone de sismicité 3
Niveau d'aléa MODÉRÉ**

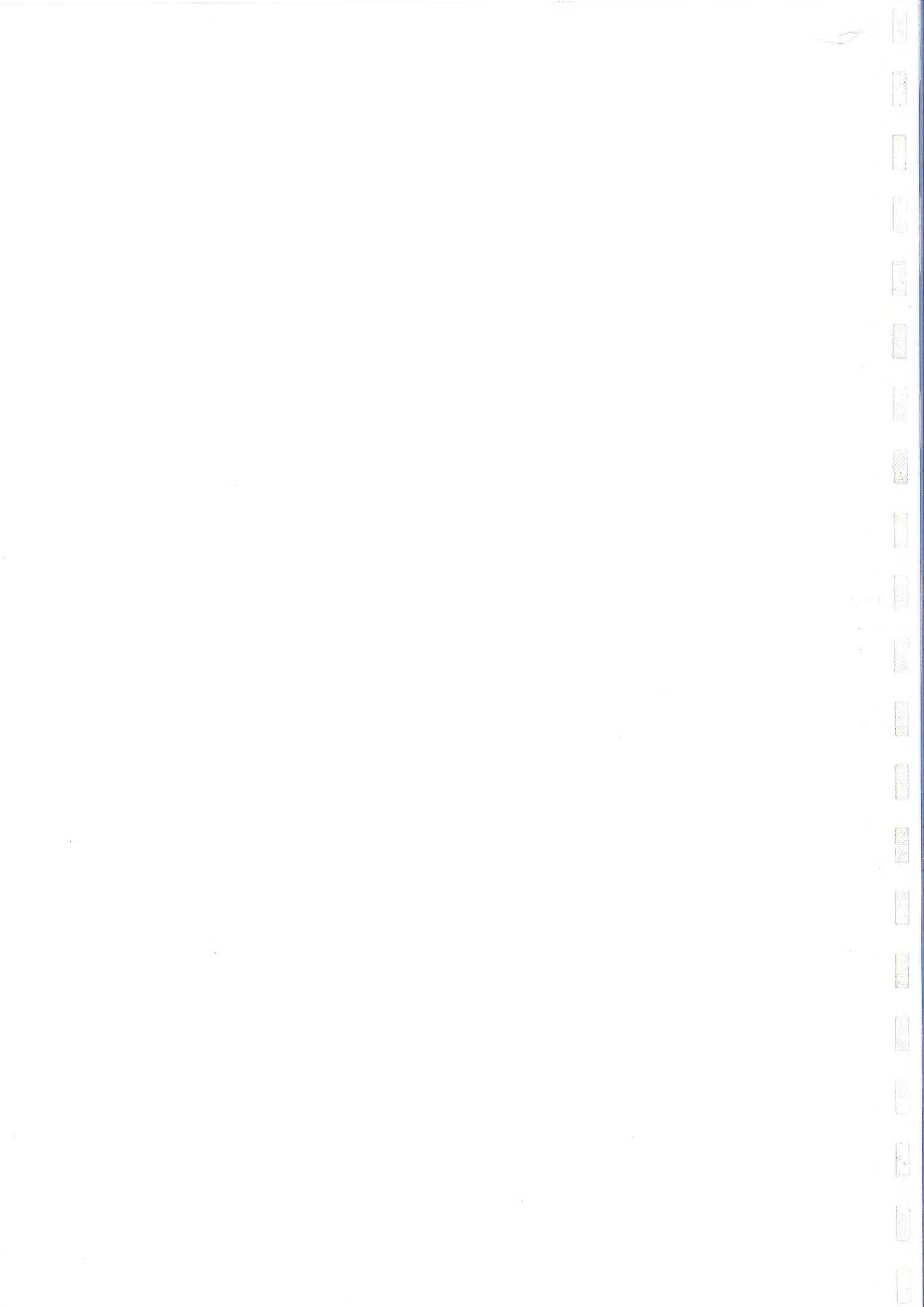
(voir carte départementale)

D/ LA PREVENTION DU RISQUE SISMIQUE

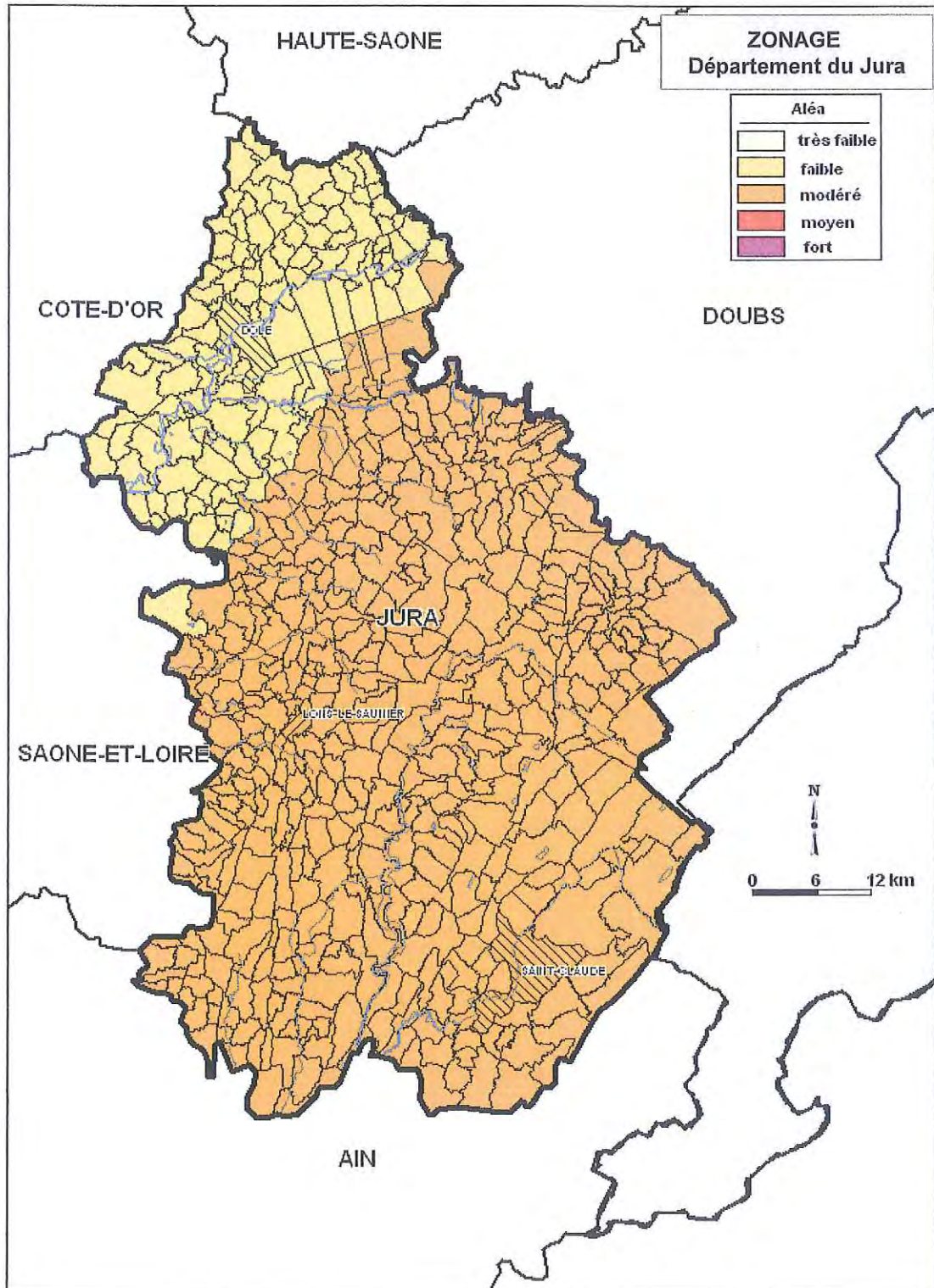
La construction parasismique

Le zonage sismique de la France impose l'application de règles parasismiques pour les constructions neuves et aux bâtiments existants dans le cas de certains travaux d'extension notamment. Ces règles sont définies par les normes Eurocode 8, qui ont pour but d'assurer la protection des personnes contre les effets des secousses sismiques. Elles définissent les conditions auxquelles doivent satisfaire les constructions pour atteindre ce but.

Pour tout renseignement complémentaire le « Porté à connaissance » est disponible en mairie de LONS-LE-SAUNIER, à la préfecture du Jura ainsi qu'à la direction départementale des Territoires du Jura. De plus de nombreuses informations sont accessibles sur les sites internet de la DDT du Jura et du portail d'information sur les risques majeurs (www.prim.net)



E/ EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES

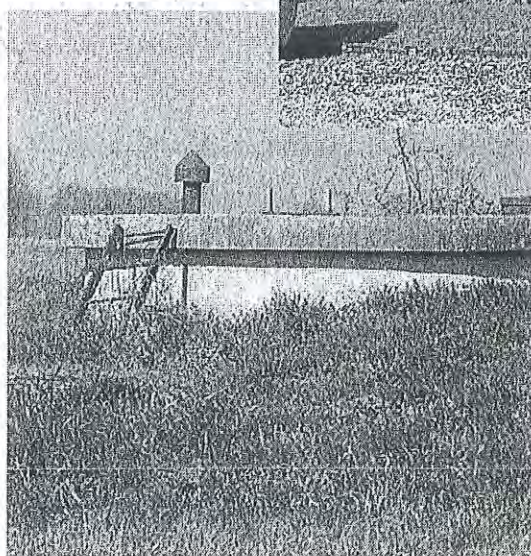


(décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire Français)



Synthèse sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Ville de Lons Le Saunier

Station de pompage et puits de Villevieux



Ville de Lons le Saunier

Service des Eaux - 155 rue du Levant - BP 70 340 - 39000 LONS LE SAUNIER

Tél : Travaux : 03 84 47 88 84 – Facturation : 03 84 47 88 81

Fax : 03 84 47 88 87

La longueur du réseau de distribution est d'environ 110 km et dessert une population d'environ 25 000 habitants (communes de LONS LE SAUNIER, MACORNAY, CONLIEGE) avec environ 4700 branchements et un volume total distribué de 1 541 545 m³.

REPARTITION DES BRANCHEMENTS ET VOLUMES VENDUS

	Nombre de branchements	Volumes vendus en m ³
Lons Particuliers	3 227	/
Lons O.P.H.L.M.	255	/
Lons Administrations	96	/
Lons Bâtiments communaux	141	/
TOTAL distribution domestique	3 719	1 160 801
Borne Services Techniques	1	770
Lons Industriels	15	170 236
TOTAL LONS LE SAUNIER	3 735	1 331 807
MONTAIGU	25	2 447
MONTMOROT	15	3 639
COURBOUZON	50	5 544
PERRIGNY	65	38 552
CONLIEGE	369	31 351
MACORNAY	456	42 832
TOTAL autres communes	980	124 365
TOTAL branchements Régie de Lons le Saunier	4 715	1 456 172
Syndicat Intercommunal du Revermont	1	198 871
Communauté de communes des Foulletons	1	63 178
Communes de Vatagna	1	6 575
Autres ventes en gros (Moiron, Perrigny)	/	740
TOTAL en gros	3	269 364
TOTAL GENERAL	4 718	1 725 536

TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

Le prix de l'eau 2009 a été fixé par délibération du Conseil Municipal en date du 22 décembre 2008.

Lorsqu'il acquitte sa facture d'eau, le consommateur de LONS LE SAUNIER paie pour 2009 :

- ✓ au gestionnaire du Service des Eaux,
 - la somme de 1,032 €/m³ HT jusqu'à 10 000 m³ et de 0.936 €/m³ HT au-delà de 10 000 m³ (même prix pour LONS LE SAUNIER, MONTMOROT, MACORNAY, PERRIGNY, CONLIEGE, COURBOUZON et MONTAIGU) représentant les coûts d'exploitation du Service pour pomper, traiter, stocker et amener cette eau jusqu'au robinet.

Il faut ajouter le forfait annuel d'entretien du proche environnement du compteur qui est fonction du diamètre du compteur :

Compteur (diamètre en mm)	Forfait HT en Euros
15	15.00
20	16.81
25	35.96
40	51.87
60	113.24
80	139.37
100	164.02

- ✓ au gestionnaire du Service Assainissement,

une somme de 0,892 €/m³ HT jusqu'à 6000 m³, de 0,724 €/m³ HT de 6001 à 12000 m³, de 0,556 €/m³ HT de 12001 à 24000 m³, de 0,472 €/m³ HT de 24001 à 50000 m³ et de 0,388 €/m³ HT au-delà de 50000 m³ (même prix pour LONS LE SAUNIER, MONTMOROT, MACORNAY, PERRIGNY, CONLIEGE, COURBOUZON et MONTAIGU) correspondant aux coûts d'exploitation du **service assainissement** (la TVA n'est pas appliquée). Les tarifs 2009 ont été fixés par délibération du Comité Syndical en date du 17 décembre 2008.
- ✓ à l'Agence de l'Eau,

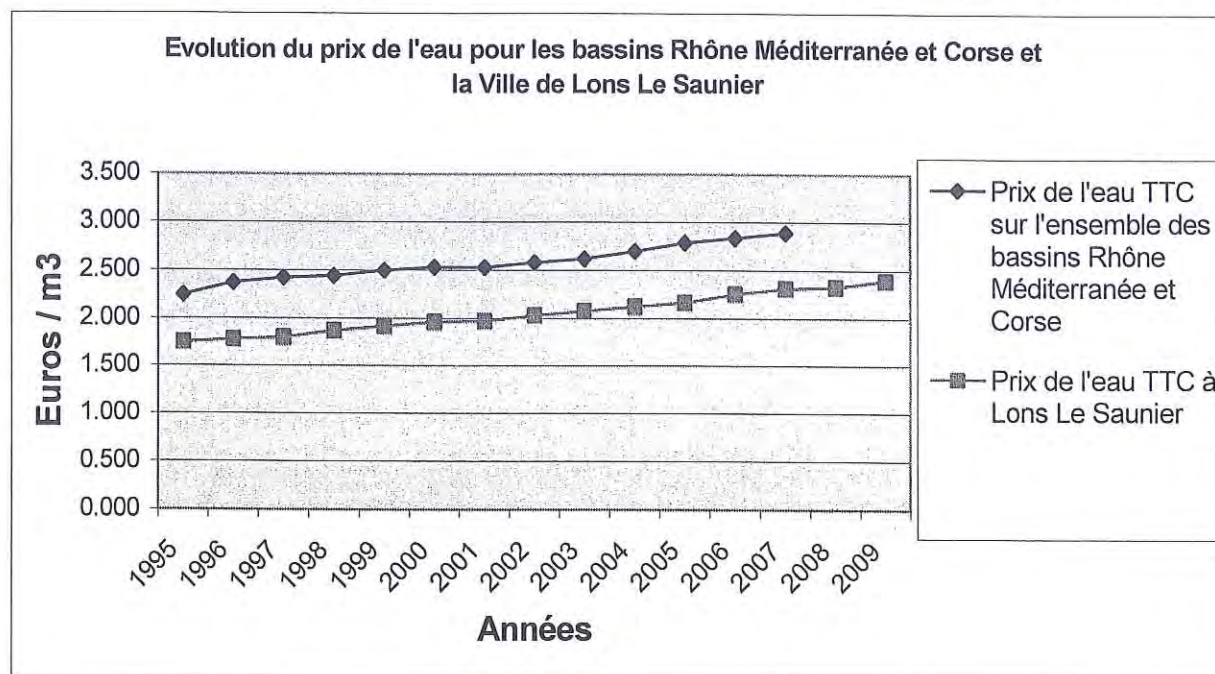
une somme de 0,194 €/m³ HT pour LONS LE SAUNIER, MONTMOROT, MACORNAY, PERRIGNY, CONLIEGE, COURBOUZON et de 0,076 €/ m³ . HT pour MONTAIGU correspondant à la **redevance pour pollution**, reversée par le Service des Eaux à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse. Ces sommes sont reversées par l'intermédiaire de subventions aux collectivités et industriels qui investissent dans les travaux d'aménagement ou dans des travaux antipollution permettant ainsi à tous les usagers de disposer d'eau en quantité suffisante, sans mettre en péril rivières et nappes souterraines. La TVA est facturée à taux réduit de 5.5 %.

 - une somme de 0,132 €/ m³ HT pour LONS LE SAUNIER, MONTMOROT, MACORNAY, PERRIGNY, CONLIEGE, COURBOUZON et de 0,052 €/ m³ HT pour MONTAIGU correspondant à la **redevance pour modernisation** des réseaux de collecte, elle n'est versée que par les habitants raccordés à l'égout, reversée par le gestionnaire du Service des Eaux à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse. Ces sommes sont reversées par l'intermédiaire de subventions aux collectivités et industriels qui investissent dans les travaux d'aménagement des réseaux de collecte des eaux, sans mettre en péril rivières et nappes souterraines. La TVA est facturée à taux réduit de 5.5 %.

- une somme de 0,066 €/m³ H.T., correspondant à la **redevance de prélèvement**. Elle traduit la valeur reversée à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour l'eau prélevée dans le milieu naturel et l'aide pour les travaux d'alimentation des communes rurales. La TVA est facturée à taux réduit de 5,5 %.
- ✓ à l'Etat,
- une somme de 0,078 €/m³, correspondant à la part TVA collectée, facturée à taux réduit de 5,5 % sur l'ensemble des produits de l'eau excepté l'assainissement.

A noter que le prix de l'eau pour la Ville de Lons le Saunier se situe encore en dessous de la moyenne sur l'ensemble des communes des bassins Rhône Méditerranée et Corse pour l'année 2007 (analyse disponible Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse).

L'évolution du prix total de 1995 à 2009 sur les bassins RM&C et la Ville de Lons le Saunier :



MODALITES DE FACTURATION

Le système de tarification en vigueur est le suivant :

- ✓ Un acompte, redevable au mois d'avril mai, calculé sur la base de 40 % de la consommation de l'année précédente,
- ✓ Le solde déduction faite de l'acompte, redevable en décembre, suite au relevé des compteurs courant septembre novembre.

MONTANTS DES RECETTES, VENTE D'EAU ET EXPLOITATION

Les volumes et le produit des ventes sont les suivants :

**COMMUNES DE LONS LE SAUNIER,
MONTMOROT, MACORNAY,
PERRIGNY, CONLIEGE,
COURBOUZON et MONTAIGU**

ANNEE	VOLUME (m ³)	VENTE en € HT
2002	1 652 761	1 271 722,54
2003	1 686 084	1 376 868,54
2004	1 534 994	1 303 782,06
2005	1 563 023	1 363 889,46
2006	1 435 180	1 295 398,19
2007	1 478 003	1 384 612,30
2008	1 434 997	1 387 364,61
2009	1 455 402	1 450 213,05

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
FOULLETONS**

ANNEE	VOLUME (m ³)	VENTE en € HT
1994	44 756	3 066,21
1995	49 805	3 389,09
1996	45 088	2 980,23
1997	44 611	3 672,34
1998	49 348	4 889,96
1999	54 460	6 392,83
2000	58 848	7 984,47
2001	63 604	8 765,27
2002	55 704	7 811,37
2003	63 409	9 030,71
2004	63 155	9 795,05
2005	62 889	9 947,13
2006	56 725	9 353,76
2007	49 564	8 387,32
2008	55 094	9 872,57
2009	63 178	11 208,82

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU
REVERMONT**

ANNEE	VOLUME (m ³)	VENTE en € HT
1994	65 372	8 959,28
1995	128 985	26 840,78
1996	93 403	26 271,08
1997	141 957	40 081,13
1998	123 269	38 524,02
1999	116 720	41 513,05
2000	118 437	43 857,07
2001	69 531	26 118,23
2002	104 344	39 865,66
2003	236 613	91 900,49
2004	105 398	44 600,27
2005	130 424	53 614,70
2006	114 473	48 776,94
2007	28 478	12 997,92
2008	41 794	20 650,30
2009	198 871	96 894,19

MONTAIGU HAMEAU DE VATAGNA

ANNEE	VOLUME (m ³)	VENTE en € HT
2003	7 417	6 526,96
2004	9 941	9 046,31
2005	9 583	9 705,66
2006	10 703	9 921,68
2007	6 355	6 183,42
2008	5 873	6 586,35
2009	6 575	7 544,59

INDICATEURS DE PERFORMANCES

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 (transposition de la directive européenne 98/83/CE du 3 novembre 1998) fixe des niveaux guides "références de qualité" et des concentrations maximales admissibles "limites de qualité" pour les paramètres concernant la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

L'ensemble des analyses est effectué sous le contrôle de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et affichées en mairie dès réception (décret 94-841).

Parallèlement, le Service des Eaux réalise des prélèvements destinés à des analyses bactériologiques. Cet autocontrôle s'effectue à une fréquence hebdomadaire.

RECAPITULATIF DES ANALYSES EFFECTUEES EN 2009 (DDASS)

Type Analyse	D1	D2	P1	P2	RP	RS	Pesticides		Total
							Liste 1	liste 2	
Réseau Haut	12	2	6	3	2	/	/	4	29
Réseau Bas	12	2	5	2	3	/	/	2	26
Totaux	24	4	11	5	5	/	/	6	55

RECAPITULATIF DES ANALYSES EFFECTUEES EN 2009 (Ville de Lons le Saunier)

Type Analyse	D1	D2	P1	P2	RP	RS	Pesticides		Total
							Liste 1 (liste 2	
Réseau Haut	21	5	4	/	/	/	/	/	30
Réseau Bas	11	1	3	/	/	/	/	/	15
Totaux	32	6	7	/	/	/	/	/	45

NOMENCLATURE DES ANALYSES

Type	Lieu d'analyse	Paramètres recherchés
RP - RS	A la ressource au point de puisage de l'eau	Organoléptiques, microbiologiques, physico-chimiques, les analyses complètes en indice 2, RP et RS mesurent les substances nocives ou indésirables
P1 - P2	En sortie de production au point de mise en distribution	
D1 - D2	Sur le réseau de distribution au robinet de l'utilisateur	
La recherche des pesticides est intégré aux analyses RP, RS et P2 en fonction du contexte de la ressource liste 1 = 25 molécules, liste 2 = 330 molécules.		

Soit 100 analyses d'eau effectuées durant l'année 2009 (dont 45 analyses en autocontrôle de d'exploitation) pour un coût total d'environ 19 446 € TTC.

Caractéristiques principales des eaux prélevées

- ✓ une eau de type bicarbonaté-calcique, traduisant le passage dans des niveaux calcaires : dureté moyenne de 32 °F pour le réseau haut et 26 °F pour le réseau bas,
- ✓ un pH neutre à légèrement alcalin, avec un pH moyen de 7,3
- ✓ une conductivité moyenne de 544 $\mu\text{S}/\text{cm}$ pour le réseau bas et 620 $\mu\text{S}/\text{cm}$ pour le réseau haut.

- ✓ on rencontre des germes témoins de contaminations fécales presque systématiquement dans l'eau des sources avant traitement, du fait du manque de réseau d'assainissement sur le plateau. La faible épaisseur des sols et surtout les larges fissures du calcaire ne réalisent pratiquement pas de filtration naturelle. L'eau des sources nécessite donc une stérilisation assez importante.

Les bactéries sont par contre très rares dans les eaux puisées dans la nappe. Les communes du secteur sont le plus souvent reliées à une station d'épuration et les niveaux sablo-graveleux que contiennent la nappe constituent un filtre naturel efficace.

En ce qui concerne la qualité bactériologique de l'eau distribuée, la synthèse effectuée par les services de la DDASS du Jura et de la Ville de Lons le Saunier donne les résultats suivants.

TAUX DE CONFORMITE GLOBAL DE LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE 2006-07-08-09

Réseau	2006	2007	2008	2009
Haut	100 %	100 %	100 %	100 %
Bas	100 %	100 %	100 %	95 %

- ✓ une concentration en nitrate de 13.6 mg/l pour l'eau des sources cette valeur assez faible s'explique par la faible population du bassin versant et la faible intensité de la pratique agricole.
Pour la nappe de la Seille, la teneur en nitrates est de 20.4 mg/l cette valeur plus importante que celle des sources s'explique par une activité agricole plus intensive.
- ✓ Pour les eaux des sources, les analyses ne révèlent pas de teneur en pesticides pour les années antérieures. En 2009 une analyse, faite sur la source de Cueille à REVIGNY fait apparaître une concentration en Atrazine de 0.034 $\mu\text{g}/\text{l}$. La présence de pesticides dans l'eau des sources restait à ce jour inexistante, un rappel à la réglementation des périmètres de protection des captages a été fait et un renforcement des analyses mis en place.

- ✓ Pour la nappe de la Seille, il avait été constaté dans les années 1990, une teneur en pesticide azoté (triazine) assez élevée et notamment en atrazine. Afin de réduire ces teneurs, la Ville de Lons le Saunier a signé avec les agriculteurs des zones d'influences des puits de captage, des conventions qui interdisent la culture du maïs et réduisent significativement l'apport des produits phytosanitaires et engrais chimiques ou encore de maintien de prairie permanente. Ces prescriptions ont permis de réduire les teneurs en pesticide azoté pour arriver ces dernières années aux résultats présentés dans le tableau suivant (résultats en µg/L moyennes annuelles).

MOYENNES ANNUELLES TENEURS EN PESTICIDES PUIITS DE VILLEVIEUX		
	Atrazine en µg/	Déséthylatrazine en µg/l
2001	0,025	0,040
2002	0,045	0,100
2003	0,060	0,105
2004	0,065	0,118
2005	0.060	0.070
2006	0,050	0,026
2007	0,060	0,070
2008	0.020	0.055
2009	< au seuil de détection	0.036

INDICATEURS DE PERFORMANCE

selon l'Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU évaluer le niveau de connaissance du réseau, la qualité de gestion patrimoniale et le suivi des évolutions du réseau	60/100
RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du Service ou vendus en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau du réseau	79.02 %
INDICE LINEAIRE DES PERTES EN RESEAU par Km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du Service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés	11.46 m³ / Km / jrs

TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le Service	2.46 %
TAUX D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur	Nappe alluviale de Villevieux 40% Avis de l'hydrogéologue rendu (enquête publique prévue courant 2010) Sources de REVIGNY CONLIEGE 60% Arrêté préfectoral.
TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement	3.39 interruptions non programmées par millier d'abonnés
DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE	6.04 années
TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE N-1	0.61%
TAUX DE RECLAMATION	0.29%

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

MONTANT DES TRAVAUX

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX DE L'ANNEE 2009

TRAVAUX	MONTANT € HT
Conduite de refoulement : Remboursement annuité	217 483
Renouvellement de conduites de distribution d'eau et reprise d'anciens branchements : Rue Regard, Avenue Aristide Briand.	124 424
Remplacement des branchements en plomb : Chemin de Montenay, Rue Marc Sangnier, Rue Berthelot, Rue Maurice Chevassu, Chemin de Pymont, Rue Anne Frank, Rue du Château d'Eau, Rue de Ripley, Rue Hector Berlioz, Rue du Cdt René Foucaud, Rue Lacuzon, Rue Charles Gounod, Rue Saint Désiré.	121 970
Fournitures de tuyaux et pièces diverses	181 784
Changement des modules ultrafiltration (provision)	30 000

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX PREVUS POUR L'ANNEE 2010

TRAVAUX	MONTANT € HT
Conduite de refoulement : Remboursement annuité	217 483
Renouvellement de conduites de distribution d'eau et reprise d'anciens branchements : Rue Lecourbe, Montée des Princières.	105 000
Remplacement des branchements en plomb : Rue Louis Pergaud, Rue du Couchant, Rue des Jonquilles, Rue Jules Bury, Rue des Perosey, Rue Marcel Berger, Route de Montaigu, Chemin de Bonlieu, Rue Jean Jaurès, Rue des Gentianes, Impasse Pierre Mendès France, Rue Saint Désiré, Route de Besançon, Montée Gauthier Villars.	150 000
Fournitures de tuyaux et pièces diverses	150 000
Changement des modules ultrafiltration (provision)	20 000

NOMBRE ET POURCENTAGE DE BRANCHEMENTS PUBLICS EN PLOMB

Le nombre de branchements en plomb a été évalué à 2 700 **soit 58 % de l'ensemble des branchements**. Au 31/12/09, 970 branchements ont été remplacés, **soit 35 % des branchements en plomb existant évalués en 2001**.

ENCOURS DE LA DETTE ET ANNUITE

En 2009, l'encours de la dette du Service des eaux de la Ville de Lons le Saunier s'élève à **2 899 308 €**, l'annuité a **250 741 €**.

MONTANT DES AMORTISSEMENTS

Le montant des amortissements réalisés en 2009 s'élève à **308 910 €**.

PROJETS A L'ETUDE, MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX

La sectorisation du réseau avec une approche plus fine du maillage du réseau (meilleure visibilité des débits sur un secteur plus restreint) est en cours et à poursuivre pour une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau.

La mise en œuvre d'un Système d'Information Géographique (SIG) pour la gestion du réseau exploité est en cours et à poursuivre dans le but d'une meilleure visibilité et traçabilité du réseau.

La récupération des eaux de rétro lavage de la station d'ultra filtration de l'eau produite pour le bas réseau sera à mettre en œuvre en vue d'une meilleure gestion de la ressource, économique et du retraitement engendré.

L'entretien intérieur des canalisations d'adduction du réseau exploité par la Ville de Lons le Saunier sera à réaliser pour une meilleure qualité gustative de l'eau au robinet.

La mise en place de postes de re-stérilisation intermédiaires serait un plus pour la qualité gustative de l'eau au robinet tout en gardant un risque bactériologique bas.

PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX

Aucun programme de travaux n'a été adopté par le Conseil Municipal en 2009.

Un programme de travaux est défini chaque année en fonction des investissements consentis, des mises en œuvre nécessaires pour le renouvellement du réseau, pour le remplacement des branchements en plomb et des contraintes en matière de voirie.

ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

MONTANTS DES ABANDONS DE CREANCE

Lès abandons de créance ou versement à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles; sont les suivantes pour l'année 2009 :

Abandons de créance : 5 858.91 € ont été déclarés en taxes et produits irrécouvrables.

Versement à un fond de solidarité : aucune demande traitée.

DESCRIPTIFS ET MONTANTS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

En application de l'article L.1115-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Aucune opération en 2009.

